

Objet : Enquête pour définir la pénurie.– Année scolaire 2007-2008

Réseaux : Tous réseaux
Niveaux : Enseignement secondaire ordinaire de plein exercice
Période : En vigueur à partir du 15 novembre 2007

- ↪ **A Madame la Ministre, Membre du Collège de la Commission communautaire française chargée de l'enseignement ;**
- ↪ **A Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province ;**
- ↪ **A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;**
- ↪ **Aux Pouvoirs organisateurs des établissements du secondaire libre subventionné ;**
- ↪ **Aux chefs des établissements d'enseignement secondaire organisé ou subventionné par la Communauté française ;**
- ↪ **Aux syndicats du personnel enseignant ;**
- ↪ **Aux Fédérations de Pouvoirs organisateurs subventionnés.**

Autorités : A.G.P.E.

**Signataire : Alain BERGER,
Administrateur général
a.i.**

Gestionnaires : A.G.P.E. – S.G.C.C.R.S.

Coordination générale : M. LEFEBVRE, Directeur général adjoint f.f.

**Personnes-ressources : M. LALOUT, Directeur
M. ADNAN, Cellule de Prospective de l'emploi
M. LAKHAL, Cellule de Prospective de l'emploi**

Référence : AB/JL/CL/TA

Renvois :

Nombre de pages : 2

Annexe :

Téléphone pour duplicata : 02/413.33.63

Mots-clés : Enquête pour définir la pénurie – Année scolaire 2007-2008

**Objet : *Enquête pour définir la pénurie
Année scolaire 2007-2008.***

Comme prévoit le décret du 12 mai 2004 relatif à la définition de la pénurie et à certaines Commissions dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française, le Gouvernement arrête, chaque année, une liste des fonctions touchées par la pénurie pour l'ensemble de la Communauté française ou pour une ou plusieurs zone(s) géographique(s). Pour établir cette liste, le Gouvernement reçoit les propositions des Commissions zonales de gestion des emplois ainsi que de nombreuses données et statistiques communiquées par divers intervenants.

Dans ce sens, **une enquête sur la pénurie a été menée l'année passée** par une Commission zonale de gestion des emplois de l'enseignement secondaire à Bruxelles-Capitale avec la collaboration de la totalité des partenaires et établissements concernés et l'aide pour la dépouillement de la Cellule de prospective de l'emploi dans l'enseignement.

Un questionnaire voulu simple et rapide a été constitué de deux volets : le premier est destiné à cerner, par fonction, les emplois assurés par des détenteurs de titres autres que requis (ou suffisants A). Le second est destiné à constater, par cours et fonction, les emplois non pourvus.

L'encourageant succès de cette enquête (100% des 66 établissements ont répondu) a permis de mieux cerner les fonctions en pénurie dans la zone concernée. Et j'en profite pour remercier les chefs des établissements, leurs secrétariats ainsi que tous les partenaires, notamment les représentants des pouvoirs organisateurs et syndicats pour leur contribution à ce succès.

La pertinence des résultats obtenus nous a inspiré la **généralisation de l'initiative à la totalité des établissements de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice pour l'année scolaire en cours** afin d'aboutir à une vision représentative de l'ensemble de la Communauté française.

L'enquête se fera au moyen de **deux formulaires informatisés** reprenant les deux volets du questionnaire qui vous seront transmis par la Cellule de prospective de l'emploi dans l'enseignement via vos adresses mail administratives. Une assistance à l'encodage est prévue avec les formulaires.

Dans le premier volet destiné à cerner, par cours et fonction, les emplois assurés par des détenteurs de titres autres que requis ou suffisants A, ***il vous est demandé de considérer l'ensemble de l'année scolaire 2007-2008 pour remplir la colonne « durée depuis l'entrée en fonction »***. Le formulaire complété est à transmettre par courriel à la Cellule de prospective de l'emploi dans l'enseignement **avant le 15 février 2008** aux adresses figurant sur le formulaire.

Pour le second volet destiné à constater, par cours et fonction, ***les emplois non pourvus pendant la période du 1.11.2007 au 21.3.2008***, il devra être complété au fur et à mesure de cette période et doit être transmis par courriel à la Cellule de prospective de l'emploi **avant le 30 avril 2008** aux mêmes adresses.

Je vous remercie déjà pour votre précieuse collaboration et vous prie de croire, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, à ma considération distinguée.

L'Administrateur général a.i.,

Alain BERGER